

# LA LETTRE

L'UNSA Défense, votre voix, notre force !



UNSA Défense  
78 et 80 rue Vaneau  
75007 PARIS  
01 42 22 37 02



Numéro 73  
Mai 2026

federation@unsa-defense.org | portail-unsa.intradef.gouv.fr | www.unsa-defense.org | @UnsaDefense | UNSADefense | Unsa defense diffusion

# EDITO



CHERES ADHERENTES, CHERS ADHERENTS, CHER-ES COLLEGUES

## L'alignement des « pas nets »...

**Bélier** : Vos enfants sont petits, ils comprendront plus tard pourquoi vous n'avez pas eu les moyens de leur offrir des études. C'était ça ou vendre un organe. Mais vous avez vos 2 places pour le concert de Céline Dion. Vous n'êtes pas des parents ingrats, juste des passionnés, c'est tout. Pour vous, l'amour est dans le prêt... avec intérêts sur 15 ans.

**Taureau** : Votre N+1 vous a baissé vos croix dans le CREP, ajoutant en appréciation littérale « *Agent forceur mais pas dans la bonne direction* ». Voyez discrètement votre N+2 afin qu'il lui propose le poste de guide suprême iranien.

**Gémeaux** : Pour faire genre « *je connais du monde* », vous arriverez au boulot avec des lunettes de soleil « *Aviator* » comme le président et répétez en boucle « *For sure* » pour vous donner de la prestance. Vous serez rétrogradé au groupe RIFSEEP inférieur sans ticket mobilité. Vous pouvez toujours conseiller à votre hiérarchie de se rendre dans ses paramètres > Cerveau > Humour > Désactivez le mode « *Premier degré* » ... ou confier vos problèmes à une IA.

**Cancer** : Vous vous êtes mis à la lecture de Donald Trump « *Penser comme un champion* » et « *L'art de la guerre* » de Sun-Tzu. Calme, vous êtes juste un agent public lambda. Redescendez ou posez des RTT !

**Lion** : Le mieux est de continuer à travailler en équipe. Si ça foire, vous pourrez toujours accuser un collègue. Vous ne serez d'accord avec personne (et inversement) et votre avenir pro ressemble davantage à un ouragan de 4<sup>ème</sup> catégorie.

**Vierge** : Votre collègue vous parlera 408 fois de son choix judicieux d'acheter une voiture électrique vu le prix du baril. Vous n'avez pas le droit de penser à la strangulation mais rayer sa carrosserie électrique... c'est tentant.

**Balance** : Vous avez la tête aux vacances en Bretagne. Vous n'êtes pas un cordon bleu mais savez le secret breton pour réussir tous vos plats : « *Rajoutez 200gr de beurre* ». Santé : « *Pourtant, vous aviez l'air d'être en forme* ».

**Scorpion** : Santé : bonne résistance aux radiations... cela risque de vous servir dans pas longtemps. Argent : Vous avez hérité d'une petite fortune mais ne savez pas comment la dépenser (contactez moi en MP).

**Sagittaire** : Face au gel du point d'indice, vous n'excluez pas pour vous-même le recours à la cryogénéisation en attendant un hypothétique jour meilleur. Payer un sosie pour venir travailler à votre place n'est pas un investissement rentable.

**Capricorne** : Tout le monde pense que vous avez gagné un jerricane d'essence à la tombola ou alors vous n'avez jamais entendu parler du détroit d'Ormuz... vous continuez tranquillement à commander un café gourmand en dessert comme si de rien n'était, alors que c'était déjà et bien avant le litre à 2,5€, l'ARNAQUE du siècle.

**Verseau** : Sans doute à cause de vos terreurs nocturnes, vous commencez à oublier les « que » dans toutes vos phrases et les rajoutez lorsque cela est inutile « *T'as cru c'était moi qui a parlé au chef ? C'est qu'est-ce que tu croyais* » ? D'un coup, vos collègues vous semblent absents... C'est normal ils sont partis.

**Poissons** : C'est en faisant un braquage à la voiture bélier avec votre voiture sans permis que vous avez compris à quel point vous avez perdu en pouvoir d'achat. Et dire qu'on vous a fait croire que c'est en faisant des heures sup et en travaillant dur que vous aurez une augmentation. La reconnaissance « *C'est pas maintenant !* ».

**Tous signes** : Un corbeau fait circuler dans tout le service que pour 3€ par mois, vous n'êtes pas encore adhérent à l'UNSA. Ne vous laissez pas faire et réagissez. Contactez une ou un délégué UNSA !!!

Laurent TINTIGNAC - Secrétaire général de l'UNSA-Défense



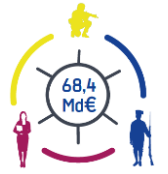
## QUAND ARTEMIS II ARRIVE SUR LA LUNE



C'est un effort budgétaire considérable qui sera consenti par la Nation pour porter le budget des Armées en 2026 à hauteur de 68,4 milliards d'euros. Ce budget s'inscrit dans les annonces faites par le président de la République, chef des Armées, en juillet 2025, et consacre une hausse de 6,7 milliards d'euros par rapport à 2025, soit 3,5 milliards au-delà de la trajectoire initiale de la LPM. La ministre des Armées proclame l'axe de ce budget, à savoir l'effort commençant par les femmes et les hommes, dont quelques 40 000 recrutements et 52 000 contrats de réserves qui viendront augmenter le plafond d'emploi du MinArm de quelques 800 effectifs. Les capacités déjà prioritaires seront renforcées notamment dans le réarmement capacitaire avec un effort particulier sur les soutiens face à l'hypothèse d'un engagement majeur (HEM), les services de renseignement comme le domaine cyber, la transformation numérique et l'intelligence artificielle connaîtront par ailleurs une hausse majeure des budgets consacrés à ces domaines sensibles. Encore et comme annoncé par le 1<sup>er</sup> Ministre, une amplification du plan d'action sur les drones et les munitions permettra une augmentation des stocks afin d'améliorer à la fois la dotation des forces opérationnelles et les capacités technico-logistiques et industrielles dans ce domaine.

### Le budget de la mission « Défense » et « Monde combattant pour 2026 » :

- ↳ Crédits de paiement : 54,1 Md€
- ↳ Pensions de retraites civiles et militaires : 9,6 Md€
- ↳ Mission « Monde combattant et mémoire » : 1,7 Md€



Pour l'annuité 2026 de la Loi de Programmation Militaire, 3<sup>ème</sup> de la LPM 2024/2030, le budget des Armées, contexte oblige, est en hausse de +13% par rapport au budget 2025 et au total, les Armées auront vu une hausse de leur budget de +77% entre 2017 et 2026.

### Les principaux postes budgétaires :

- ↳ Equipements des forces : 36,6Md€
- ↳ Fonctionnement : 5,4Md€
- ↳ Budgets auxquels viennent s'ajouter ceux de la mission « Anciens combattants » par les mesures en faveur des blessés et la consolidation du dispositif ATHOS pour 9,6M€, le droit à réparation en faveur des Harkis et leurs familles pour 58,8M€, la conservation du patrimoine mémoriel pour 25,8M€, le déploiement métropole et outre-mer de la Journée Défense et Citoyenneté Nouvelle Génération (JDC-NG) pour 41,1M€.
- ↳ Masse salariale : 14 Md€
- ↳ OPEX/MISSINT : 1,2Md€

**En fin d'exercice 2026, le ministère des Armées devrait compter quelques 272 300 effectifs dont 76,3% de personnels militaires et 23,7% de personnels civils.**



**L'UNSA Défense a été audité dans le cadre de ce budget 2026 par la Commission de la Défense et des Forces Armées de l'Assemblée Nationale.**

[Vous pouvez retrouver la déclaration UNSA en vidéo et lecture sur le site [unsa-defense.org](https://unsa-defense.org) et sur les réseaux sociaux].

L'UNSA rappelle que le contexte d'instabilité mondiale qui repousse parfois les idéaux de paix à de vaines incantations, justifie ce budget dans un monde où règne désormais la loi du plus fort. S'il n'appartient pas à l'UNSA Défense de commenter les choix de la nation en matière de défense et de sécurité, nous sommes parmi ces 68 millions de citoyens de la Nation et nous aspirons à une désescalade des conflits, partout. Pour l'UNSA, la voie qu'a choisie la France de ne pas engager nos armées dans une surenchère guerrière, est un bon choix. **L'UNSA appelle les parlementaires à ne pas opposer cette accélération de la LPM à ce qui fait Nation, le modèle social français. C'est d'ailleurs au prix de cette préservation du modèle que l'effort de défense en sera plus accepté.**

L'actualisation « RH » de cette LPM est, par ailleurs, passée par le vote au sein du Conseil Commun de la Fonction Publique de l'Etat pour plusieurs articles, concernant la mise en place du Service National Volontaire, son application dans les Collectivités d'Outre-Mer, les emplois dits de « reconnaissance nationale », le contrôle des activités au profit d'entités étrangères susceptibles d'être détournées à des fins de terrorisme ou de prolifération d'armes de destruction massive.

L'UNSA rappelle aux parlementaires de tous bords présents, indépendamment des questions parfois saugrenues de quelques-uns, que les 68000 agents civils, cette armée des « Pas kaki », sont indispensables aux missions de défense. Toutes les missions sans exception. Aussi, l'UNSA exige que les radars de la reconnaissance balayent aussi ces agents civils, sans qui rien n'est possible, dans une proportion équivalente à celle dont bénéficient ceux qu'ils servent. 402 millions d'euros de masse salariale, +3%, sont inscrits dans cette 3<sup>ème</sup> annuité de la LPM et si l'UNSA n'a pas d'exigence outrancière ou démesurée, nous exigeons une répartition juste entre ce que d'aucuns nomment les deux communautés de défense. Pour l'UNSA, une seule et même communauté, les uns au service des autres.



# Agents sous contrat - ASC

## Modalités de revalorisation



Contractuels de l'Unsa

UN SYNDICAT  
POUR MOI

C'est la note n°2026/59/DRHMD/SRHC/NP du 13 avril aux modalités de revalorisation de la rémunération des agents contractuels qui définit les principes et fixe les règles générales de gestion applicables à la revalorisation salariale des agents sous contrat.

Pour mémoire, la revalorisation de la rémunération des agents contractuels recrutés sur des contrats à durée déterminée ou indéterminée auprès du même employeur peut être réévaluée « au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats de l'entretien professionnel ou de l'évolution des fonctions ». Au sein du ministère des Armées et des anciens combattants, il est distingué deux modalités de revalorisation en cours de contrat :

- **Les revalorisations périodiques** destinées à fidéliser les agents en rémunérant leur engagement dans la durée au sein du ministère et leurs qualités professionnelles.
- **Les revalorisations pour mobilité** qui récompensent les agents qui changent d'environnement professionnel, de poste, ou de niveau de fonction.

Quel que soit le domaine métier, l'employeur bénéficie d'une enveloppe annuelle de revalorisation périodique en intégralité à sa main. Chaque employeur est donc responsable de la juste répartition de son enveloppe. **Il existe toutefois une spécificité pour les ASC « numérique et renseignement » pour lesquels existe un examen de revalorisation annuelle.** Tous les agents en position d'activité sont concernés par cette revalorisation, qu'elle soit annuelle ou triennale, dont ceux bénéficiant de congés reconnus comme tels (congé maladie, congés familiaux, congés de formation, congé maternité). La note du 13 avril 2026 rappelle en outre (comme les autres agents en fait) que si l'examen de chaque situation est obligatoire, *a minima* tous les 3 ans, l'application d'une revalorisation n'a pas de caractère automatique ni obligatoire, elle est laissée à l'appréciation de l'employeur.

- **Les revalorisations périodiques interviennent avec une date d'effet au 1er janvier de l'année en cours.**
- **Pour les recrutements intervenus au cours de l'année précédente la campagne de revalorisation, sont pris en compte dans les travaux, les agents recrutés jusqu'au 1er septembre de cette année.**



## MODALITES DES REVALORISATIONS HORS DOMAINE DU NUMERIQUE ET DU RENSEIGNEMENT

La revalorisation est triennale pour l'ensemble des familles professionnelles. Pour cela, chaque employeur se voit notifier une enveloppe dont le montant est déterminé par SRHC en fonction des disponibilités budgétaires, sur la base d'un nombre de points de référence pour chaque agent. Ce nombre de points de référence varie selon le niveau hiérarchique. Au sein de cette enveloppe, chaque employeur a alors la possibilité de faire varier le nombre de points par agent, à la hausse ou à la baisse, sous réserve de respecter l'enveloppe globale allouée. **La fongibilité descendante est autorisée pour permettre aux employeurs une plus grande flexibilité dans l'attribution des points (Niveaux 1 vers niveaux 2 et 3 / Niveaux 2 vers niveaux 3).** En revanche, la fongibilité ascendante n'est pas acceptée.

## CAS PARTICULIERS DU DOMAINE DU NUMERIQUE ET DU RENSEIGNEMENT

Depuis 2025, et selon la liste des emplois définis par le MinArm, les agents exerçant dans le domaine du numérique ou du renseignement bénéficient d'un rythme de revalorisation annuel. Les règles sont les mêmes que celles applicables à tout agent sous contrat. En revanche, aucune fongibilité entre les enveloppes triennales et annuelles ne sera acceptée. Par ailleurs, si un agent bénéficiant d'une rémunération calculée en référence à la politique salariale des métiers du numérique effectue une mobilité vers un emploi hors du champ d'application de cette politique salariale, sa rémunération sera revue en fonction des barèmes de rémunération applicable à l'emploi considéré et la part variable ne sera pas conservée.

## TYOLOGIE DES REVALORISATIONS

### La revalorisation classique pour mobilité

Par homologie avec le régime applicable aux fonctionnaires, et en cas de mobilité descendante ou latérale, une durée minimale d'affectation de trois ans sur le poste précédent est requise pour ouvrir droit au bénéfice d'une revalorisation pour mobilité. En cas de mobilité ascendante, la durée minimale sur le poste est réduite à 2 ans. **Si ces délais sont respectés, une revalorisation automatique est appliquée. En cas de restructuration, la durée minimale d'exercice des fonctions n'est pas requise.**

### La revalorisation dérogatoire pour mobilité

**En cas de demande de revalorisation dérogatoire**, l'employeur prenant doit saisir le SRHC des éléments justificatifs, qui rendra sa décision et établira (si favorable) un avenant au contrat, actant la mobilité et la majoration de la rémunération de l'agent contractuel.

Les revalorisations 2026		
<b>Revalorisations hors num et rens</b>		
Niveau	Points	Brut annuel 26
1	45	2658€
2	30	1772€
3	15	886€
<b>Revalorisations num et rens</b>		
Niveau	Points	Brut annuel 26
1	15	886€
2	10	590€
3	5	295€
<b>Revalorisation pour mobilité</b>		
Mobilité descendante avec durée minimale de 3 ans de fonction	Niv 1	8 pts
	Niv 2	5 pts
	Niv 3	4 pts
Mobilité latérale avec durée minimale de 3 ans de fonction	Niv 1	20 pts
	Niv 2	15 pts
	Niv 3	10 pts
Mobilité ascendante avec durée minimale de 2 ans de fonction	Niv 1	40 pts
	Niv 2	21 pts
	Niv 3	17 pts



Depuis 20 ans  
à vos côtés



# Votre actu du mois

## 1<sup>er</sup> mai 2026 – L'UNSA y sera

Le coup n'est pas passé loin. Ils ont été 126 députés (sur 577 faut-il le rappeler pour les absents) à voter favorablement l'amputation du seul jour férié qui appartient aux salariés du monde entier. Le 1<sup>er</sup> mai est en effet, la journée internationale des droits de tous les travailleurs et l'argument du travail volontaire ce jour-là ne tient pas quand on sait, dans bien des entreprises, que le lien de subordination rend cette liberté totalement illusoire.

Ce vote constituait un recul pour lequel la représentation nationale a ignoré les syndicats et fui le débat. Depuis, le gouvernement a décidé de suspendre cette initiative plus que douteuse. Tant mieux. Le 1<sup>er</sup> mai reste ce qu'il est : notre journée commémorant les travailleurs et leurs conditions de travail.

Face aux attaques concernant le 1<sup>er</sup> mai, les manifestations partout en France revêtent une importance primordiale. **A Paris et face à cet enjeu, les dirigeants nationaux des organisations syndicales UNSA / CFDT / CGT ont pris la décision d'être présents en tête du cortège.**

Si le caractère du 1<sup>er</sup> mai reste universel, les attaques contre les modalités de travail ce jour-là ne faiblissent pas et les péripéties s'enchainent.

► **Décision d'une majorité de l'Assemblée Nationale** (Renaissances, LR, RN) de voter une motion de rejet privant ainsi la représentation nationale d'un débat sur cette question.

► **Proposition du Premier Ministre d'une loi concernant le 1<sup>er</sup> Mai 2027** renvoyant les échanges aux partenaires sociaux pour les modalités d'organisation dans les branches professionnelles concernées.

► **Dernier épisode, le Premier ministre annonce des dérogations spécifiques pour certaines professions** pour le 1<sup>er</sup> Mai 2026. Au contrôle de certains employeurs, il ne sera pas exigé d'amendes.

L'UNSA appelle donc toutes et tous les salarié-es à s'emparer dans l'unité la plus large de cette journée qui est la leur, particulièrement cette année.



► Consultez les lieux de rassemblements et de manifestation dans vos régions et venez nombreuses et nombreux marquer de votre présence cette journée mondiale des droits des travailleurs.

## PSC Santé - L'UNSA engagée sans relâche

L'UNSA a signé l'accord en Protection Sociale Complémentaire (PSC) permettant aux agents du MinArm de disposer depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'un panier de soins parmi les meilleurs de la Fonction Publique, si ce n'est le meilleur, pour un coût modéré oscillant de 27€ à 41€ plafonnés après la prise en charge de la moitié de la cotisation d'équilibre par l'employeur (35,19€ pour cette cotisation d'équilibre à 70,38€).

Une Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de l'accord s'est tenue et l'UNSA, fidèle à son engagement sur cet accord depuis le 1<sup>er</sup> jour, constate que toutes les fédérations syndicales rappellent en séance leur satisfaction quant à cet accord PSC Santé.

Après la présentation des comptes de résultats dégagant un excédent budgétaire important et jugé stable sur la totalité de la durée du marché (6 années) par l'actuaire qui suit avec la DRHMD l'évolution du marché, **l'UNSA Défense, par son engagement permanent à toujours chercher à améliorer cet accord, propose :**



► Une priorité à la baisse de la cotisation des enfants dès 2027 de l'ordre de 20 à 25%, permettant ainsi de ramener la cotisation des enfants (facultative dès l'origine) actuellement de 36€/mois à hauteur de 27€/28€ par mois.

Cette proposition s'inscrit pour l'UNSA dans ce qui avait été un des points durs lors de la mise en place du dispositif. A l'inverse de certaines propositions, l'UNSA n'a pas souhaité proposer une baisse généralisée des cotisations. En effet, une réduction globale ne pourrait dépasser 5%, soit une économie mensuelle comprise entre 1,30€ et 2,05€ par agent (les cotisations étant comprises entre 27€ et plafonnées à 41€). Une telle baisse est jugée peu significative et difficilement valorisable auprès des agents.

► Le gel de la cotisation des agents en 2027 au regard des résultats comptables présentés le 1<sup>er</sup> avril, ce qui conduira le marché PSC MinArm à ne pas connaître d'augmentation pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive quand les autres mutuelles augmentent leurs cotisations entre 5 et 9% par an.

► La prise en charge de la totalité de la cotisation des enfants en situation de handicap, sans conditions de ressources.

► La reconduction de la prestation ASA de prise en charge de la moitié de la cotisation des enfants issus de familles monoparentales.

Rendez-vous pour votre syndicat le 29 juin, lors de la prochaine CPPS. Vous pouvez compter sur l'engagement permanent de l'UNSA sur ce dossier et sur toutes les améliorations à apporter.

